Association Départementale
SARTHE
AD 72
OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
Association départementale de la Sarthe
73, rue de Guetteloup - 72 100 Le Mans
Tel : 02 43 85 31 23 - Fax : 02 43 85 94 67
ad72@occe.coop - **www.occe.coop/ad72**

LE CONSEIL DE COOPERATIVE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Instance de décision
Instance de régulation
Instance d'évaluation
Instance d'action...

Le conseil est l'institution de base de l'organisation coopérative.
Sa mise en place s'appuie sur une réelle volonté de modifier à la fois le statut de l'élève et les relations dans la classe.

Le conseil de coopérative est la réunion des élèves et de l'enseignant de la classe, dans une structure sociale qui se caractérise par des relations de coopération existant entre ses membres.

NAISSANCE

Doit naître d'une nécessité.
Exemple : Un élève rapporte un problème. La réponse est « Nous en parlerons en conseil lundi. »

Conflits ou projets individuels
↓
Mise en place d'un conseil coopératif
↓
Elaboration de règles de vie, de projets collectifs
↓
Recherche de financements, ouverture d'une coopérative
↓
Réunions hebdomadaires de conseil de coopérative

Nécessité : Organisation de la classe transplantée volcanisme

UN CONSEIL DE COOP, POUR QUOI FAIRE ?

Le conseil de coop pour modifier les rapports dans la classe

La coopération n'est pas une fin en soi.
C'est une autre approche, une autre conception de l'apprentissage et des relations qui existent dans la classe, induite par :

-La confiance dans la capacité des élèves à participer à la vie de la classe ou d'école :

- La reconsidération du rapport autoritaire adultes/élèves
- La délégation de responsabilités

-La prise en compte effective de la parole des élèves

Le conseil s'intéresse à la vie de la classe sous tous ses aspects.

En conseil on peut parler :
-des apprentissages en cours
-de la mise en place, du suivi, de l'avancement, de l'évaluation des projets
-des réussites ou des difficultés des uns et des autres
-des ressentis des uns et des autres
-de l'élaboration des règles de vie et de travail
-de l'étude des propositions des élèves et du maitre
-de la situation financière de la coopérative
-des recherches de solutions pour gérer des problèmes de relation
-des achats à réaliser pour l'école : jeux de cour, livres de BCD…
-etc

La responsabilisation de l'élève par le partage des pouvoirs :

-pouvoir de proposition
-pouvoir de décision
-pouvoir d'organisation
-pouvoir d'évaluation
-pouvoir d'expérimentation
-pouvoir de gestion

Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression,
il est avant tout une instance d'action :

-**construire ensemble** des réponses à des questions, des obstacles, des problèmes
-prendre des décisions et s'organiser pour les mettre en application.

LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES
Socle commun de connaissances et de compétences

LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité. Elle permet de communiquer à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations. Elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs.

CAPACITÉS

S'exprimer à l'oral

Il s'agit de savoir :

• prendre la parole en public

• prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue

• rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...)

• reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers

• adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)

ATTITUDES

L'intérêt pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion développe :

• l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

LES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES

Pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, d'autres compétences sont indispensables à chaque élève : l'École doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable – c'est à dire autonome et ouvert à l'initiative – et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

VIVRE EN SOCIÉTÉ - CONNAISSANCES

Les élèves doivent en outre :

• connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose

• savoir ce qui est interdit et ce qui est permis

• connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée.

VIVRE EN SOCIÉTÉ - CAPACITES

Chaque élève doit être capable :

• de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement

• de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe
• d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive

La vie en société se fonde sur :
• le respect de soi
• le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes)
• le respect de l'autre sexe
• le respect de la vie privée
• la volonté de résoudre pacifiquement les conflits
• la conscience que nul ne peut exister sans autrui

VIVRE EN SOCIÉTÉ - ATTITUDES
• conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité
• sens de la responsabilité par rapport aux autres
• nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

SE PRÉPARER À SA VIE DE CITOYEN
L'objectif est de favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République. Il est aussi de permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

SE PRÉPARER À SA VIE DE CITOYEN- CONNAISSANCES
• les règles fondamentales de la vie démocratique (la loi, le principe de la représentation, le suffrage universel, le secret du vote, la décision majoritaire et les droits de l'opposition) dont l'apprentissage concret commence à l'école primaire dans diverses situations de la vie quotidienne et se poursuit au collège, en particulier par l'élection des délégués
• quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt, etc.)

SE PRÉPARER À SA VIE DE CITOYEN- CAPACITÉS
Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :
• savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes).

SE PRÉPARER À SA VIE DE CITOYEN- ATTITUDES
Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ce qui implique :
• la conscience de ses droits et devoirs
• l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société
• la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique
• la volonté de participer à des activités civiques.

L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE

L'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'Homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.

L'AUTONOMIE - CONNAISSANCES

La maîtrise des autres éléments du socle commun est indissociable de l'acquisition de cette compétence, mais chaque élève doit aussi :

• connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses

L'AUTONOMIE - CAPACITÉS

Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :

• s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer)

• savoir respecter des consignes

• être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir :

- identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution
- rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser
- mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées
- identifier, expliquer, rectifier une erreur
- distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver
- mettre à l'essai plusieurs pistes de solution
- savoir s'auto-évaluer

L'AUTONOMIE - ATTITUDES

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir :

• la volonté de se prendre en charge personnellement

L'ESPRIT D'INITIATIVE

Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Quelle qu'en soit la nature, le projet – toujours validé par l'établissement scolaire – valorise l'implication de l'élève.

L'ESPRIT D'INITIATIVE - CAPACITÉS

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

• définir une démarche adaptée au projet

• trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources

• prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence

• prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe

• déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

L'ESPRIT D'INITIATIVE - ATTITUDES

L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :

• curiosité et créativité
• motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.

LA MISE EN OEUVRE

I-MATERIEL

Salle de classe

Un porte-vues de coopé contenant

- Une page de présentation (cf. doc 1)
- Un topo sur l'organisation, le déroulement, les règles : construit avec les élèves lors de la première réunion de coopé (cf. doc 2)
- Les ordres du jour arrêtés (cf. doc 3)
- Les comptes-rendus des réunions de coopé de la classe (cf. doc 4)

Un panneau d'affichage « Conseil de coopé » (cf. doc 5)

Une montre

II-DEROULEMENT

1-Proposition d'un ordre du jour par les élèves de la classe
2-Détermination de l'ordre du jour par le bureau
3-Réunion de coopé de classe
4-Rédaction du compte rendu de réunion de coopé

III-ROLE ET PLACE DE L'ENSEIGNANT

Dans une classe coopérative, le maitre refuse d'être le seul à transmettre le savoir et à décider. Mais il est organisateur, médiateur, conseiller, animateur, participant, technicien, dernier recours…

Dans un conseil de coop :
Il doit rester en retrait pour que les échanges puissent se faire directement entre élèves.
Il doit progressivement confier le pilotage aux élèves.
Il propose une réflexion sur le déroulement du conseil.

IV-INSTITUTIONNALISATION DU DEBAT

Institutionnaliser c'est créer progressivement les « règles », conditions, principes, cadre… de fonctionnement du débat:

- Certains principes ne sont pas négociables car ce sont ceux qui permettent l'expression de tous
- D'autres sont modulables et viennent en réponse à des problèmes que l'on découvre

V-LES IMPERATIFS D'ORGANISATION

1● Les différents rôles : les membres du bureau

Le Président anime la réunion :
-il ouvre et ferme la séance
-il distribue la parole
-il évite les digressions, recentre le propos
-il s'assure que tout le monde a la possibilité de s'exprimer
-il reformule les différentes idées
-il met en perspective les différents points de vue
-il organise les votes

Le secrétaire est le responsable de la mémoire du groupe :
-il présente l'ordre du jour
-il explique les choix du bureau quant à l'ordre du jour
-il rappelle les décisions prises lors du dernier conseil
-il note les décisions du conseil
-il rédige le compte-rendu du conseil

Le gardien du temps est le responsable du respect du timing
-il indique au groupe le temps à consacrer à chaque point
-il indique le moment où le débat doit s'arrêter

Le trésorier est le responsable des finances de la coopérative de classe.
-il tient la comptabilité (avec l'aide de l'enseignant)
-il présente la tenue des comptes à ses camarades

2● Désignation des membres du bureau

Les modalités sont à définir en début d'année : pour quelle durée le bureau est-il désigné? Comment est-il renouvelé?...

Soit le bureau est renouvelé régulièrement pour que le maximum d'élèves ait la possibilité de se former à chaque fonction, soit le bureau est établi pour l'année scolaire et responsabilisé les élèves sur un long engagement, s'investir sur une mission.

3● L'ordre du jour

L'ordre du jour est connu avant le conseil, ce qui permet de préparer ses interventions.

a) Qui ?

C'est le bureau qui est chargé d'arrêter l'ordre du jour.

b) Comment ?

Le bureau établit l'ordre du jour à partir des propositions qui lui sont faites par les élèves et l'enseignant.
Il est libre du choix qu'il fait.

En cas de litige, le secrétaire est chargé de le justifier lors de l'ouverture du conseil et préciser ainsi pourquoi tel point a été retenu plutôt que tel autre.

(En maternelle, ou dans des classes pratiquant pour la première fois le conseil, l'ordre du jour pourra être arrêté avec l'aide de l'Enseignant. Ce qui est indispensable, c'est de justifier le choix qui est effectué.)

c) Les propositions de sujets à mettre en débat

Plusieurs solutions sont possibles :
-La boîte à messages
Dans laquelle les élèves peuvent glisser leurs propositions

-le cahier
Sur lequel on peut inscrire les sujets dont on veut débattre

-les panneaux d'affichage
Sur lesquels on va exprimer ses problèmes et questionnements dans la colonne « Règles de vie », ses propositions dans la colonne « projets »

d) Progressivement il distinguera les éléments relationnels des éléments fonctionnels

- Les critiques de comportement
- Les félicitations
- Les questions « problèmes à résoudre » ou suivi de projets

4● L'inscription à l'emploi du temps

a) Fréquence : Le conseil est en général hebdomadaire.

b) Date et horaires : Il se réunit à date et heure fixes sur une plage spécifique de l'emploi du temps.

c) Durée : La durée du conseil est bien entendu fonction de l'ordre du jour et de la capacité d'attention des élèves.
En cycle 2 la durée est habituellement d'une vingtaine de minutes.
En cycle 3, elle passe à trois quarts d'heures.
En collège et en lycée les réunions "institutionnelles des délégués élèves" n'excèdent pas cinquante minutes à une heure.

d) A côté de ces conseils réguliers il peut exister des **conseils exceptionnels** réunis dans l'urgence en fonction des nécessités.

5● La disposition spatiale
Toute organisation qui permet à tous les élèves de se voir : en cercle, en U

VI-LES IMPERATIFS : LES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement du conseil sont à établir dès la première réunion avec les élèves. Puis elles peuvent s'étoffer au fur et à mesure des réunions suivantes.

-Chacun a droit à la parole.
-Chacun demande la parole en levant la main.
-Chacun écoute celui ou celle qui parle.
-Chacun refuse de se moquer.
-Tout le monde doit avoir la possibilité de s'exprimer et il est interdit d'interrompre un camarade.
-On critique les idées (on est en accord ou en désaccord), pas les personnes.
-Le conseil n'est pas un tribunal : il cherche à résoudre des problèmes, à prendre des décisions pour améliorer la vie du groupe, pas à incriminer un de ses membres.
-On évite de résoudre les conflits ou les divergences d'opinion en se référant uniquement à la loi de la majorité.
-Les décisions prises sont consignées dans un cahier spécial et sont rappelées au début du conseil suivant afin d'en permettre l'évaluation.

VII-L'ANIMATION

1• Il y a 3 niveaux de fonctionnement :

a) Fonction de clarification (concernant le contenu)

-Reformuler : redire avec d'autres mots
-Expliciter : faire ajouter des informations manquantes, faire des liens entre les idées émises
-Résumer : Faire la synthèse des idées émises
-Définir ou faire définir ce qui est dit
-Recentrer le débat
-Faire apparaître des divergences
-Rechercher un consensus…
-Organiser les prises de décisions (vote, consensus)

b) Fonction de contrôle (concernant la procédure)

-Donner la parole
-Interrompre les bavards
-Aider tous les enfants à s'exprimer
-Gérer le temps
-Faire respecter les règles (écoute, respect, pas de jugement…)
-Faire respecter l'ordre du jour

c) Fonction de facilitation (concernant le climat)

-Inviter à extérioriser les émotions
-Aider à trouver des solutions
-Reconnaitre la difficulté de certaines situations
-Décider de reporter le dénouement d'une situation
-Faire partager les valeurs de la coopération (entraide, solidarité…)

2• Les compétences d'animation du conseil
Elles se construisent dans la durée et nécessitent un long travail d'apprentissage. L'Enseignant doit amener progressivement les élèves à identifier les comportements et les "méthodes" nécessaires au fonctionnement du conseil.

- L'animation sera progressivement confiée aux élèves.

En début d'année, l'enseignant peut tenir les rôles de président et de secrétaire en explicitant la manière dont il s'y prend.

- Tous les élèves occuperont le rôle de président (car le conseil est un outil d'apprentissage auquel tout le monde a le droit)

- L'enseignant aidera les élèves à identifier les difficultés rencontrées durant le débat.

Cf. Grille d'évaluation du fonctionnement du conseil (doc 6)

3• Les dispositifs
L'animation du débat pourra prendre différentes formes :

-grand groupe

-groupes de bourdonnement : échange à 3 sur un point de l'ordre du jour pendant quelques minutes, puis retour au grand groupe

-2 groupes : 1 groupe débat, l'autre observe

-petits groupes : discussion sur un point, un rapporteur du groupe exprime l'avis du petit groupe au grand groupe

-le débat silencieux : arrêt du débat et écriture sur une feuille, puis rassemblement et lecture par le maître

-la prise de paroles en trois minutes (en 1 minute) : pas plus de trois minutes pour s'exprimer (surtout dans le second degré)

4• Les phrases rituelles
Je déclare le conseil du… ouvert !
Je déclare le conseil du… fermé
La parole est à…
Des questions ?
Des propositions ?
J'ai terminé.
Qui est contre ?
Pourquoi ?
Nous devons prendre une décision.
Votons.

5• La régulation de la prise de parole
L'utilisation du micro ou du bâton de parole instaure un rituel qui facilite la prise de parole, l'écoute et l'échange.

Le micro :
-amplifie la voix et aide ainsi les plus timides.
-instaure une ambiance de sérieux propice à des échanges constructifs.

6• La prise de décision : vote ou consensus
Le vote majoritaire, la moitié des voix plus 1, est la solution la plus rapide et pratique.
Mais elle n'est pas forcement la plus efficace.
En effet, on peut se trouver dans une situation où un groupe refusant une décision prise à la majorité fait de la résistance.

Il peut être intéressant pour certaines décisions importantes de prendre le temps d'une tentative de consensus.
Ainsi :
- il peut y avoir des votes indicatifs sans prises de décisions si le consensus ne paraît pas suffisamment large.
-on peut laisser un temps de réflexion, de discussions informelles avant d'arrêter une décision par un vote.

LES DOCUMENTS EN PRET A L'OCCE 72

Dossiers coopératifs n°4
Dossiers coopératifs n°5
DVD Dossiers coopératifs n°4 et n°5
Fichier d'incitation Coopération et citoyenneté
Le conseil dans la classe (Editions Freinet)